



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 6 AVRIL À 19 H 30

Rapport Municipal

Mars 2020

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Monsieur Serge Desjardins de la Firme Mallette Maheu fait la lecture du rapport financier de notre municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.

ÉTAT DES RECETTES :	813 207
ÉTAT DES DÉPENSES :	680 368
EXCÉDENT DE L'EXERCICE :	132 839
EXCÉDENT DE FONCT. APRÈS CONCILIATION :	40 811
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 19:	283 064
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 19:	283 361
EXCÉDENT FONCT. AFFECTATION:	0

La municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport financier tel que présenté par la firme Mallette.

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL /  
REDDITION DE COMPTES 2019**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 174 919\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a investi \$28 390 en dépenses autres que pour l'entretien de la chaussée en hiver et \$171 844 en dépenses relatives à l'entretien de la chaussée en hiver pour un total de \$200 234;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette de Trois-Pistoles présentera les dépenses dans son rapport financier;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**DÉSIGNATION - INSPECTEUR/ENQUÊTEUR- RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

Considérant les dispositions de la « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* » (RLRQ. C. P-38.002);

Considérant les dispositions du « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* », lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

Considérant que ledit Règlement d'application établit les modalités de l'exercice des pouvoirs des municipalités locales, les normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et confère aux inspecteurs/enquêteurs d'une municipalité locale des pouvoirs d'inspection et de saisie;

Considérant qu'il y a lieu de désigner :

-Un inspecteur/enquêteur sur le territoire pour notamment mettre en application la **SECTION V – INSPECTION ET SAISIE** dudit Règlement ;

-Les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction;

Considérant que la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur ou enquêteur et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application dudit Règlement;

Considérant que tout membre d'un corps de police peut surveiller l'application des dispositions dudit Règlement dont la violation constitue une infraction sur tout territoire sur lequel il assure des services policiers;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi désigne à titre d'inspecteur/enquêteur pour notamment mettre en application le « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* »:

Les employés municipaux, inspecteurs/enquêteurs (ceux-ci sont aussi responsables de l'application de la **SECTION V - INSPECTION ET SAISIE** dudit Règlement);

Que les personnes ci-haut mentionnées soient autorisées à effectuer les inspections, les saisies et la délivrance des constats d'infraction le tout, conformément audit Règlement. Que le corps policier desservant le territoire de ladite municipalité est autorisé à émettre des constats d'infraction relativement audit Règlement.

## **DEMANDE DE FINANCEMENT SENTIER NATIONAL**

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 2000\$ en 2021 pour la mise à niveau de certaines infrastructures, améliorer le produit randonnée pédestre et le développement du Sentier National au Bas-Saint-Laurent. Ce montant sera versé à condition que les autres municipalités visées par les travaux d'amélioration au projet contribuent tel qu'indiqué dans la demande initiale de la Corporation PARC Bas-St-Laurent en date du 25 février 2020.

## **C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE**

La municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle et la licence symphony 2020-2021 (1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021) au montant de \$1709.91 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

## **DON / APPROCHE CITOYENNE MAILLON**

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 25\$ à l'approche citoyenne Maillon Les Basques et ceci pour l'année 2020.

## **CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAISON DESJARDINS**

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 100\$ à la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB pour le projet de Centre de jour.

## **AFFICHE / IMAGE GAGNON**

La Municipalité de Saint-Éloi demande à l'entreprise Image Gagnon de faire faire une pancarte pour identifier la caserne incendie et une autre pour identifier le bureau municipal. L'affiche simple face de +/- 36"X60" recouvert d'impression numérique laminé en aluminium 1/8 seront fait au coût de 375\$ plus taxes chaque pancarte.

## **LE PRINTEMPS SONNE À NOTRE PORTE...**

Le printemps est presque arrivé mais nous devons être encore vigilants, de ralentir la vitesse et d'être prévoyant. Votre collaboration est nécessaire afin que cette période quelquefois un peu dérangement se passe tout en douceur.

Les entrepreneurs de chemins d'hiver vous demandent d'éviter le stationnement dans les rues et routes de la municipalité lors des tempêtes de neige ou de vent, **ET FINALEMENT D'ÉVITER DE SOUFFLER OU DE DÉPLACER LA NEIGE DE VOTRE TERRAIN SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DE L'AUTRE CÔTE DU CHEMIN.**

## OFFRE D'EMPLOI

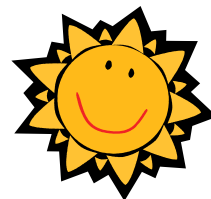
### Animateur (trice) pour le terrain de jeux de Saint-Éloi

#### Tâches et responsabilités :

- ◆Participe à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités;
- ◆Anime et est responsable d'un groupe d'enfants âgés de **5 à 12 ans**;
- ◆Prépare le matériel nécessaire à l'animation de ses activités;
- ◆Participe aux activités spéciales organisées (sorties, ...);
- ◆Assure la sécurité et le développement des enfants sous sa responsabilité;
- ◆Garde tous les locaux propres.

#### Exigences:

- ◆Être âgé(e) d'au moins 16 ans;
- ◆Expérience en animation auprès des enfants;
- ◆Capacité et facilité à travailler en équipe;
- ◆Être dynamique, responsable et créatif (ve);



#### Conditions de travail

- ◆Taux horaire de 13.10\$/heure
- ◆Environ 30 heures par semaine
- ◆Début : 6 JUILLET 2020
- ◆Fin : 21 AOÛT 2020
- ◆Toujours en fonction de la réponse d'Emplois d'été Canada 2020.

Faire parvenir votre demande d'emploi ou curriculum vitae aux coordonnées suivantes le plus rapidement possible.

#### **CORPORATION DES LOISIRS SAINT-ELOI**

452, route de la Station  
Saint-Éloi Qc G0L 2V0  
Ou

par courriel au :  
st-eloi@st-eloi.qc.ca

Pour information  
Madame Stéphanie Lebel  
418-894-5370

*Le saviez-vous?***Le 22 mars est la journée mondiale de l'eau !**

L'objectif de cette journée est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce. Il s'agit d'une célébration internationale, une occasion d'en apprendre davantage sur la ressource eau, ainsi qu'une occasion pour agir concrètement sur des problématiques connues. Chaque année, l'ONU définit un thème correspondant aux défis actuels.

La Journée mondiale de l'eau 2020 porte sur l'eau et le changement climatique, et sur les liens indissociables qui existent entre eux. Ainsi, en nous adaptant aux effets du changement climatique sur l'eau, nous protégerons notre santé et celle de l'environnement.

**FORMATION SUR LES AUTO-SOINS**

Invitation à une formation **gratuite** dans le cadre d'une activité d'éducation à la santé.

Thèmes de la formation

Le rhume et la grippe, c'est quoi la différence?  
La gastro-entérite, comment me soigner?  
Les plaies mineures, comment les traiter?

Je vous parlerais de la maladie, de ces traitements à la maison, de la surveillance des signes de dégradation et de la prévention.

Quand : le mardi 24 mars 2020  
Heure : 13 h 15 à 16 h 30  
Où : Centre Culturel de Trois-Pistoles  
145, rue de l'aréna



Pour les adultes de la MRC des Basques  
Par Lorrie Côté finissante au baccalauréat en Science infirmière de l'UQAR

Inscription auprès du Centre d'action Bénévoles des Basques 418-851-4068  
Inscription limitée faite vite!

## **LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB A BESOIN DE VOUS!**

Vous avez quelques heures à donner pour contribuer au bon fonctionnement de votre Maison de soins palliatifs à titre de bénévole?... Vous avez le goût de vous impliquer quelques heures par semaine ou par mois, aux soins, à l'accueil des visiteurs, à la préparation des repas, à l'entretien ménager ou extérieur?... La Maison Desjardins a besoin de vous maintenant!

Cet havre de paix tout à fait gratuit, permet d'offrir des soins à toute personne du KRTB atteinte d'une maladie incurable en fin de vie, chaleureusement entourée de ses proches. Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

**Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB**  
**44, rue de Chauffailles à Rivière-du-Loup**  
**Tél. : 418 860-0240**

## **FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI**

La cérémonie du Vendredi Saint le 10 avril sera à 14h30 à la Résidence Mon Chez nous.

Dimanche 19 avril 2020 diner spaghetti au profit de la fabrique 12h à la salle Adélarde-Godbout. Les marguilliers ont des billets à vendre au même prix que l'année passé.

## **OÙ INSTALLER L'AVERTISSEUR DE FUMÉE**

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Installez-en un dans le corridor, près des chambres.
- Installez-en un dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Installez-en un à proximité d'un escalier.
- Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent, il doit sûrement être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Éloignez-le légèrement de ces deux pièces.
- Installez aussi un avertisseur de fumée au chalet.



## **BUREAU MUNICIPAL**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le lundi 13 avril 2020** pour le congé de Pâques.

## **AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle du Comité de Relance de Saint-Éloi qui aura lieu :

**Date : Jeudi 26 mars 2020**

**Heure : 20 h 00**

**Lieu : Salle Adélarde-Godbout**

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA
5. Bilan financier
6. Élection des administrateurs
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée